

# LES AUTORISATIONS D'URBANISME

☐ Mardi 15 septembre 2026 – Formation à distance

## **Le permis de construire**

Le contenu du dossier

L'instruction du dossier : délais, avis, contenu de la décision

Les demandes de pièces complémentaires

## **Le certificat d'urbanisme**

Etendue et limites

## **Permis de construire et autres législations**

ERP, autorisations de défrichement, ICPE, Urbanisme commercial

## **Le permis de construire modificatif**

La déclaration d'achèvement des travaux

## **Le régime du lotissement et le permis d'aménager**

La définition du lotissement

Lotissement et permis valant division

Réalisation des travaux au sein du lotissement

Opposabilité dans le temps des règles d'urbanisme propres aux lotissements

Délivrance des permis de construire au sein du lotissement

## **Le contentieux des autorisations d'urbanisme**

Le recours gracieux

La saisine du juge administratif

L'intérêt à agir pour les tiers

Les principaux moyens invoqués et comment y répondre

Le sort d'un permis irrégulier

### **Les objectifs**

**Maîtriser les autorisations d'urbanisme et leur contentieux**  
**Mettre en pratique les connaissances acquises**

**Bulletin d'inscription à retourner à [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)****LES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Cochez la case correspondante

 Mardi 15 septembre 2026- Formation à distance

Nom.....

Prénom.....

Fonction.....

E.Mail.....

Tel mobile.....

Nom de la collectivité.....

Adresse.....

.....

Code postal/ville.....

Tel professionnel.....

**Tarifs NETS / participant et par jour (non assujettis à TVA)**  
**Bénéficiez de 10 % de remise pour l'inscription de 2 participants et de 15 % pour 3 participants !**

Cochez la case correspondante

- |  |       |
|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de moins de 10 000 habitants  | 440 € |
| <input type="checkbox"/> Etat, Collectivités territoriales de 10 000 à 50 000 habitants  | 590 € |
| <input type="checkbox"/> Collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants,<br>Conseils départementaux et Conseils régionaux | 690 € |
| <input type="checkbox"/> Entreprises privées et publiques  | 790 € |

Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due.

SIGNATURE

CACHET DE LA COLLECTIVITE

Infos pratiques

Horaires : 9h30-17h

Contact : 06 40 40 91 86 - [contact@fpt-formations.com](mailto:contact@fpt-formations.com)

Le lien de connexion à la formation vous sera indiqué dans votre convocation